

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 — — 13 — »
Trois mois, — . . . . .	5 25 — 7 50 — »

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 — —
Dans les faits divers . . . . .	50 — —
Dans toute autre partie du journal.	75 — —

### ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

C'est mardi que le conseil d'État a dû se réunir à Turin, en séance extraordinaire, pour donner la consultation demandée par le gouvernement sur les trois points suivants :

1° Si, conformément aux lois du royaume et aux prérogatives de la couronne, le gouvernement de Sa Majesté peut concéder l'exéquat à l'encyclique, déterminant les paragraphes de cette encyclique à saisir en vertu desdites lois et prérogatives ;

2° Touchant la responsabilité encourue par les évêques qui ont publié l'encyclique avant d'obtenir l'exéquat du gouvernement en y annexant des lettres pastorales qui rendent obligatoire l'exécution de ladite encyclique ;

3° Si la publication de l'encyclique a pu ou peut être permise, en considération de la liberté dont jouit la presse, conformément aux lois constitutionnelles du pays.

Les correspondances de New-York n'apportent rien d'intéressant au point de vue militaire ; mais elles s'occupent beaucoup d'une mission pacifique dont on prétend que M. Blair aurait été chargé auprès du gouvernement confédéré. Beaucoup de personnes doutent de l'authenticité même de cette mission ; mais d'autres affirment que M. Blair est porteur de lettres de créance du président Lincoln lui-même, et qu'il est en ce moment en route pour Richmond.

Le bruit avait couru à New-York et même à

Londres que le gouvernement anglais, ayant l'intention de reconnaître la confédération du Sud, envoyait de nouvelles troupes au Canada, afin d'aviser aux éventualités d'actes hostiles de la part du Nord. L'Observer du 22 janvier donne un démenti à ces bruits et en démontre l'in vraisemblance.

Le même journal dément la nouvelle, donnée par une feuille hebdomadaire, que la reine se proposerait d'ouvrir le Parlement en personne.

Le Monde nous apprend que le cardinal Antonelli, par ordre du pape, vient d'adresser aux nonces du saint-siège une note donnant le sens exact et rigoureux des condamnations faites par le pape dans les quatre-vingts propositions du Syllabus.

On lit dans une correspondance du Phare de la Loire :

Ils sont maintenant trente-cinq qui ont protesté contre la circulaire de M. Baroche, à savoir : les cardinaux-archevêques de Besançon, de Reims et de Lyon ; les archevêques de Cambrai, de Rennes, de Tours, de Toulouse, d'Auch et d'Aix ; les évêques de Laval, Carcassonne, Angers, Montauban, Poitiers, Moulins, le Mans, Beauvais, Nevers, Nîmes, Belley, Saint-Dié, Toulon, Blois, Metz, Rodez, Nantes, Mende, Strasbourg, Pamiers, Arras, Orléans, Autun, Luçon, Meaux et Valence.

Les journaux publient des lettres de NN. SS. les évêques de Luçon, d'Autun, de Va-

lence, de Meaux (cette dernière accompagne une circulaire au clergé de son diocèse) ; une lettre de Mgr l'évêque de Poitiers, qui porte la date déjà éloignée du 2 janvier. Nous devons signaler une instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Bourges, qui déclare condamner tout ce que l'encyclique condamne, et un mandement de Mgr l'évêque de Laval, qui déplore la propagation des doctrines irréligieuses.

Le Monde a reçu de Mgr l'Evêque d'Autun communication de la lettre suivante, que Sa Grandeur vient d'adresser à M. le ministre de la justice et des cultes :

Mâcon, le 21 janvier 1865.

Monsieur le ministre,

En arrivant de Rome, je reçois, avec la lettre de Votre Excellence en date du 1<sup>er</sup> de ce mois, la décision du Conseil-d'Etat et le décret qui interdisent à tous les Evêques de France le droit de communiquer au clergé et aux fidèles de leur diocèse la principale partie de l'encyclique du 8 décembre et les jugements prononcés, en matière doctrinale, par le Chef de l'Eglise universelle.

C'est pour moi, monsieur le ministre, un devoir de conscience de me plaindre des entraves qu'une telle mesure apporte à la liberté de l'enseignement catholique. Je m'associe donc aux protestations de mes collègues dans l'Episcopat, et puisque des conseillers qui s'imposent et le Gouvernement lui-même prennent soin de nous rappeler les exemples de l'ancien clergé français, qu'il me soit per-

mis d'emprunter ces fermes et belles paroles des Evêques, membres de l'assemblée de 1765 :

« L'enseignement qui est le premier devoir des Pontifes est aussi le premier objet de l'indépendance de leur ministère. Ils peuvent être mis dans les liens par les hommes, mais la parole de Dieu ne peut être enchaînée. L'Eglise, persécutée dans les premiers siècles, n'a jamais cessé d'être libre au milieu des chaînes et des tourments, et cette liberté qu'elle a su défendre contre la violence des persécuteurs n'a pu lui être ravie par la conversion des princes ; en devenant ses enfants, ils ne sont pas devenus ses maîtres. Les Constantin, les Clovis, en se soumettant à la foi chrétienne, n'ont point acquis le droit d'assujettir l'enseignement. Le silence ne peut être imposé à ceux que Dieu a établis pour être ses organes ; la Vérité ne connaît de déshonneur que celui d'être esclave : ne pas l'annoncer librement, c'est la trahir ; elle ne peut souffrir ni les trêves, ni les compositions. »

Cette indépendance de notre parole et de notre ministère qui nous appartient, en vertu d'une mission divine, nous la réclamons encore au nom du Concordat de 1801, dont le premier article garantit le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, au nom de la Constitution qui nous régit et qui reconnaît la liberté des cultes, au nom même de l'égalité de tous devant la loi. En effet, nul ne l'ignore, ce n'est pas un privilège, ce n'est pas une faveur que nous demandons ; mais uniquement le droit commun, le droit de faire ce que tous, depuis un mois,

## FEUILLETON.

## LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Gertrude était la sœur de Madeleine.

Au physique, elle représentait une petite vieille, vêtue de noir.

Au moral, la digne femme avait un fils vicieux et se montrait altière et ambitieuse.

— Une lettre d'Antoine ! dirent Guillemette et Claude.

Le facteur rural les suivait ; il apportait en effet une lettre qu'il remit au père Mathurin.

A la vue de l'écriture, le brave homme rayonna de fierté. Sa taille se redressa. Les assistants l'entourèrent.

La lettre passa de mains en mains. Chacun voulut la contempler et la toucher, avant qu'on l'ouvrît. La vieille Madeleine pleurait de joie. Claude et Guil-

lette dansaient gaiement, en se tenant par la main. Tous les membres de la famille étaient dans une agitation folle, dans une impatience fébrile : ils semblaient piqués par la tarantule.

Des cris, des gestes, des apostrophes se croisaient dans l'air, emplissant la salle de confusion et de bruit.

Pierre, seul, demeurait dans un coin, muet et immobile, comme la statue de la Crainte.

— Je pense, dit le maître d'école, dominant le tumulte de sa voix de stentor, que mon neveu Antoine n'a pas oublié ma nomination aux fonctions d'inspecteur de l'Université de France. Là, nom de nom ! je rendrai de grands services à mon pays ! Cette lettre contient sans doute la nouvelle...

— J'ai idée que cette lettre m'appelle à Paris, interrompit l'épicier Gaillard. Si le commerce est en souffrance, c'est qu'il manque au ministère un bon chef de bureau. Mais on saura de quel bois je me chauffe ! Une fois ministre, je plante la moitié de la France en betteraves, l'autre en poivre, l'autre en chandelles, et cætera. Et l'on verra comme ça poussera !

— C'est peut-être bien qu'on a nommé mon fils évêque, dit la tante Gertrude, et que mon neveu nous

l'annonce.

— Ou encore, dit Madeleine, que notre Pierre est nommé garde-général des forêts de la couronne avec une dot pour Guillemette.

— Ce n'est pas tout ça, dit Claude en riant, Antoine a promis de m'acheter un âne ; il m'a tenu sa promesse, voilà !...

Le père Mathurin avait tiré ses lunettes de sa poche ; il en essuya longtemps les verres avec son mouchoir, puis il les posa sur son nez, examina de nouveau la lettre et l'ouvrit. Le bonhomme semblait savourer ses émotions et les prolonger à plaisir.

Il toussa. Le silence se rétablit ; on eût entendu battre les cœurs.

Cette lettre ne renfermait que quelques lignes ainsi conçues :

« Mon cher père,

« J'ai reçu le décret qui me nomme président du tribunal, en remplacement de M. Gerbier, appelé au siège de Nancy. J'espérais vous porter moi-même cette nouvelle aujourd'hui. Une affaire imprévue me retient encore. A bientôt, néanmoins.

« Votre fils bien dévoué, ANTOINE BRUNO. »

« P.-S. — Je compte partir ce soir et aller vous embrasser demain du meilleur de mon cœur ; Père,

mère, grand Pierre, petite Guillemette et petit Claude. Dites à petit Claude que je lui ai acheté un gentil petit âne des montagnes, coquet et savant comme lui, un compatriote qui connaît le pays. »

La lecture achevée, le père Mathurin redressa la tête. Des larmes voilaient ses yeux. Les assistants paraissaient changés en statues.

— Il est président ! fit le bonhomme en levant les mains vers le plafond. Mon fils président !

— Ah ! s'écria Madeleine en pleurant à chaudes larmes, il deviendra ministre, prince, notaire, banquier, tout ce qu'il voudra. C'est un ange ! Il a de l'esprit comme un singe !

— Président ! dit l'oncle Nicolas. Quel honneur pour la famille !

— Oui, dit le cousin Gaillard, nous serons tous décorés !

— Décidément, me voilà inspecteur de l'Université de France ! reprit le maître d'école en se frottant les mains.

— Moi, chef de bureau ! fit l'épicier.

— Et mon fils, évêque ! dit la tante Gertrude.

— Et Pierre, garde-général ! dit Madeleine.

— En attendant, moi, j'ai mon âne ! dit Claude. Le tumulte recommença de plus belle. Femmes,

ont pu faire impunément. Le moindre journaliste, qu'il soit juif, protestant, incrédule, est pleinement libre de traduire, d'imprimer, de travestir, de calomnier les actes et les paroles du Vicaire de Jésus-Christ, et il serait interdit aux Evêques, frères du Souverain-Pontife dans l'Episcopat, pasteurs comme lui, juges de la foi comme lui, législateurs comme lui, mais dans un rang inférieur et sous sa dépendance, de lui servir d'intermédiaires auprès des peuples, de publier ses enseignements et ses décisions, d'en expliquer le sens, l'étendue, l'autorité!

Je n'insiste pas, monsieur le ministre, sur l'étrange inégalité qui résulte pour nous de l'interdiction qui nous a frappés. Il est trop évident qu'on nous prive d'une liberté qui nous est due à titre de justice devant les hommes comme devant Dieu.

Quel avantage, d'ailleurs, le Gouvernement peut-il espérer de semblables mesures? La législation surannée à laquelle on les emprunte a toujours été funeste à la société non moins qu'à l'Eglise elle-même. Aussi, à l'heure présente, ceux qui se réjouissent le plus des entraves imposées à la liberté de notre parole, ce sont les ennemis secrets ou déclarés de tout ordre et de tout gouvernement. N'est-ce pas un grand succès pour eux, de voir ainsi s'accréditer dans l'opinion publique et jusque dans les régions élevées du pouvoir, ces insinuations perfides par lesquelles ils essaient de faire croire que l'autorité ecclésiastique peut devenir hostile à l'autorité civile, elle qui en est le plus solide appui et l'auxiliaire la plus dévoué. L'histoire atteste à toutes ses pages qu'entre les mains de l'Eglise, la liberté, bien loin d'être redoutable, n'a jamais été que salutaire. Plus l'Eglise est indépendante, plus aussi elle travaille efficacement au bonheur même temporel des sociétés, en affermissant le respect et l'amour de l'autorité dans la conscience des peuples, en dirigeant les peuples eux-mêmes dans les voies du vrai progrès, de la vraie civilisation, de la vraie liberté, en dérobant les intelligences et les cœurs à la tyrannie de ces erreurs et de ces passions qui préparent et façonnent, par avance, les nations à tous les genres de servitudes et d'abaissements.

Veillez donc croire, monsieur le ministre, que si notre conscience d'Evêque est blessée, notre patrimoine à son tour a lieu d'être attristé et effrayé. Nous aimons l'Eglise Romaine du fond de nos entrailles; mais nous aimons aussi la prospérité et la gloire de la France plus qu'aucune autre chose de ce monde, et ce n'était pas pour nous une vaine formule que ces paroles de la déclaration signée à Rome, il y a deux ans, par plus de cinquante Evêques français et à laquelle tous les autres ont adhéré: « Pasteurs, nous veillons sur l'Eglise, citoyens, nous cherchons dans la justice le bien de notre patrie; nous ne vou-

lons trahir ni les devoirs de pasteurs, ni les devoirs de citoyens. »

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

† FRÉDÉRIC, Ev. d'Autun, Châlon et Mâcon.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Bulletin de Paris* enregistre un bruit d'après lequel le ministre de l'instruction publique, conformément aux ordres de l'Empereur, aurait fait connaître à la veuve de M. Proudhon, qu'une pension viagère lui était accordée sur les fonds de l'Etat.

— Le *Bund*, de Berne, avait annoncé, il y a quelques jours, la mort du colonel Charras, et plusieurs journaux de Paris, sur cette simple indication, ont publié la nécrologie de cet ancien membre de la Constituante de 1848. A ce moment la nouvelle n'était pas exacte, et le colonel Charras a même éprouvé, depuis, un mieux sensible dont ses amis se réjouissaient. Malheureusement l'espoir qu'avait fait naître cette amélioration dans l'état du malade ne s'est pas soutenu, et hier une dépêche de Bâle nous annonçait sa mort.

Le colonel Charras résidait à Bâle depuis plusieurs années, et là, comme à Bruxelles, qui a été sa première résidence après le coup d'Etat, il s'était fait de nombreux amis.

Sa vie militaire est écrite dans les bulletins de l'armée d'Afrique, depuis 1841 jusqu'à 1848.

La révolution de Février le trouva chef de bataillon; il fut aussitôt nommé lieutenant-colonel et appelé comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, dont il remplit l'intérim en attendant l'acceptation du général Cavaignac.

Élu à la Constituante et réélu à la Législative, le colonel Charras acquit une assez grande influence dans les luttes de ces deux Assemblées.

Pendant son exil, il a écrit plusieurs ouvrages historiques et militaires; mais celui qui a le plus attiré l'attention, c'est, sans contredit, celui qui a pour titre: *Waterloo et les événements de 1815*.

Le colonel Charras est mort à l'âge de 55 ans.

— Vous êtes au courant du duel entre M. de Larocheffoucault-Bisaccia et M. de Talleyrand-Périgord, amené par le procès que la famille de Montmorency fait à ce dernier. On parlait d'un nouveau duel entre le marquis de Biencourt et M. le comte de Talleyrand. Celui-ci aurait même reçu les provocations de plusieurs autres membres du Jockey-Club; mais il aurait résolu, et cela se comprend, de ne plus se rendre qu'une seule fois sur le terrain à propos de ses contestations avec la famille de Montmorency.

Au surplus ce procès, qui passionne certaines sphères sociales, n'intéresse que médiocrement le public. Le public est assez généralement de l'avis du goujat auquel Villemot prête ce jugement original: « En voilà bien des affaires pour peu de choses! Quand on ne peut plus s'appeler Montmorency, on s'appelle Bougival! »

— On annonce la prochaine apparition de deux volumes de M. Renan: *Les Apôtres*.

— Un nouvelle feuille à un sou vient de paraître, qui a pour titre: *Mon Journal*, et dont le rédacteur en chef est M. le Guillois, fondateur du *Hanneton*.

— Dans son audience du 19, le tribunal de commerce de la Seine a prononcé treize déclarations de faillites, parmi lesquelles celle de la société *Sylvestre et C<sup>e</sup>* pour l'exploitation du *Nain jaune*.

## Chronique Locale.

Une circulaire de M. le Préfet du Loiret, porte ce qui suit:

« Une crue se manifeste en Loire; on présume que le maximum sera de 2<sup>m</sup> 15 à l'échelle d'Orléans et qu'il aura lieu le 25, vers 9 heures du soir.

» La rivière du Cher qui était en crue a atteint son maximum à St-Aignan, de 2<sup>m</sup> 24.

» La rivière de Vienne qui était également en crue a atteint son maximum à Châtelle-rault, de 2<sup>m</sup> 25, le 23.

La Loire a crû cette nuit de 0<sup>m</sup> 25. Elle marque aujourd'hui à l'échelle du Pont-Ces-sart, 5<sup>m</sup> 55.

Lundi, vers onze heures du matin, lisons-nous dans le *Journal de Maine-et-Loire*, un incendie a éclaté à Angers, dans une maison située rue Saint-Denis. Le feu a pris au dernier étage de la maison, près des combles et a enveloppé bien vite toute la charpente. Aux premiers cris d'alarme jetés par les voisins, les secours sont promptement arrivés. Nos braves sapeurs-pompiers, sous les ordres de M. le commandant Blavier, ont pu, grâce à l'énergie de leurs efforts, circonscrire le foyer de l'incendie et préserver les maisons contiguës.

On lit dans le *Journal de Tours*:

Un habitant de Chinon vient d'être victime d'un abus de confiance, heureusement assez rare. Il avait acheté sur le marché, à d'excellentes conditions, deux ballots de chanvre. Il comprit seulement, en les ouvrant à son domicile, la raison du bas prix auquel il avait pu les acquérir. Le centre de ces ballots était occupé par trois superbes briques. Peu satisfait d'être ainsi dupé, l'acheteur a déposé une plainte.

— Nous vous ferons condamner, dit l'oncle Nicolas.

— Oui, ajouta l'épicier, comme des grugeurs!

— A bas les rabat-joie!

— Les hiboux!

— Les loups!

— Nous resterons ici jusqu'à ce que l'on nous paye! crièrent les trois créanciers.

— On vous en chassera! répondit Pierre.

Aussitôt, joignant l'effet à la menace, Pierre se jeta sur Pillou, et à défaut d'argent, il lui servit quelques bourrades champêtres du meilleur aloi.

Pillou était robuste; néanmoins, assailli à l'improviste, et poussé du côté de la porte, il recula. Ses deux acolytes, Nathan et Malot, s'élancèrent pour le défendre; Gaillard, les poings fermes, vint se placer au côté de Pierre, prêt à argumenter en sa faveur.

Mais à ce spectacle, l'oncle Nicolas se dressa de toute sa hauteur.

— Du calme, mes enfants, du calme! s'écria-t-il avec solennité. Ne déchirez point les flancs de la patrie par vos discordes. Au nom de la France, notre mère, je vous adjure! Bannissez de vos cœurs les passions sanguinaires! Ne renouvez pas dans nos

On écrit de Savenay, le 20 janvier, au *Mémorial Nantais*:

Dans la nuit du 17 au 18 courant, un individu des environs de Savenay, qui avait employé son après-midi plus à boire qu'à travailler, s'en retournait chez lui tout en trébuchant, quand, arrivé près du four du village de *Bel-et-Bas*, ses jambes ploquant sous lui, force lui fut de se coucher au pied de ce four. Bientôt il trouva la couche un peu froide; en effet, les étoiles brillaient comme elles font en temps de gelée. Mais notre individu, peu soucieux de contempler l'éclat de la voûte céleste, s'imagina qu'il serait bien mieux sous celle du four, quoique toute noire, et étant parvenu à se hisser sur la pierre d'entrée, il s'allongea tout entier dans le four.

On avait cuit du pain dans la soirée, aussi y trouva-t-il un assez gros tas de cendres, dont il se fit une couette, encore toute chaude, sur laquelle il s'endormit, comme un bienheureux. Mais bientôt des cris perçants éveillèrent les voisins, ils accoururent tout surpris de voir leur four en feu à cette heure de la nuit, et y trouvèrent le malheureux qui pétillait comme une allumette; un reste de braise caché dans la cendre avait mis le feu à ses vêtements, et lui-même rôtiissait au milieu d'affreuses tortures sans pouvoir se dégager. On parvint néanmoins, quoique avec beaucoup de peine, à le retirer de sa fournaise, et aussitôt on le plongea jusqu'au cou et tout flambant dans l'eau glacée d'une mare voisine. Mais ce remède énergique ne put sauver ce malheureux, qui avait déjà tout le ventre et le haut des cuisses calcinés.

Nous lisons dans la *Revue de l'Ouest*, de Niort:

Nous étions loin de nous douter qu'aux portes de notre ville se passait la semaine dernière, une de ces scènes qui n'ont pour théâtre que les vastes pampas de l'Amérique du Sud. Le fait est cependant réel; il est trop extraordinaire pour que nous ne le racontions pas.

Nos lecteurs ont pu remarquer, il y a quelques jours, parmi nos annonces, la demande de ramener une vache qui avait pris la fuite. Cette vache d'une humeur farouche, et qui avait été élevée presque à l'état sauvage dans le Marais, avait été achetée par un habitant de Mauzé.

A peine arrivée chez son nouveau maître, elle brisa la corde qui la retenait captive et s'enfuit dans les environs de Frontenay. Pendant une huitaine de jours, elle vécut dans les champs et dans les jardins, échappant à toutes les poursuites. Ce n'était pas sans une vive inquiétude qu'on voyait errer dans le pays une vache qui pouvait causer de graves accidents à des femmes ou à des enfants.

Un jeune homme qui habite le village de

hommes, enfants, tous parlaient, riaient et gesticulaient à la fois.

Trois individus, cependant, étaient entrés; tous trois ayant la mine fûtée et le regard louche particulier aux usuriers de village.

Ces visiteurs appartenaient effectivement à cette honnête catégorie qui tient à la fois du renard et du chacal.

— On est gai, ici, dit l'un d'eux en s'avançant vers le père Mathurin, ce qui signifie qu'il y a de l'argent. Allons, tant mieux! Vous allez nous payer.

— Qu'est-ce qu'il y a pour votre service, monsieur Pillou? demanda le vieillard. Nous n'avons point d'affaires ensemble, que je sache, et j'en remercie Dieu pour ma part. Je n'aime point les sangsues d'argent. Chacun a ses goûts, c'est le mien. Si vous nous voyez joyeux, ça tient à ce que nous venons d'apprendre que mon fils Antoine a été nommé président. Oui, monsieur, président, mon fils Antoine!

C'était Pierre, on le sait, qui faisait les affaires de la famille; c'était lui qui avait emprunté au nom de Mathurin, en vertu d'une procuration générale. Lui seul pouvait comprendre les paroles de Pillou.

Il parut en effet les comprendre. Sortant de son immobilité, il s'avança dans la salle.

— Ce ne sont pas des choses à discuter ici, dit-il en enveloppant la trinité des harpagnons villageois d'un regard de colère. On doit le respect et la discrétion à un homme d'âge, père d'un président! Sa maison est sacrée comme le palais de justice!

— Ce sont des mots, ça, répondit Pillou, et c'est de l'argent qu'il nous faut, autrement nous saisirons la maison.

— Essayez voir!

— Saisir la maison? s'écria le maître d'école avec un geste de majestueuse indignation, saisir le berceau d'Aristide? O profanes! Apprenez que cette maison n'est plus une humble chaumière, c'est un monument, et sur le fronton de ce monument, la postérité écrira en lettres d'or:

« Ici est né Antoine, le président Antoine Bruno, mon neveu... »

« Mon neveu » était sublime!

— Nous ne craignons pas votre président! répliqua Pillou.

— Il vous fera empoigner par les gendarmes, dit Gaillard.

— Nous ne craignons pas les gendarmes.

paisibles contrées les funèbres exploits de Marius et de Sylla. Eteignez les torches de la guerre civile. Et, comme le sage Thémistocle, dites: Frappe, mais écoute!

Malheureusement, à cette phrase de sa harangue, un coup de poing mal adressé s'abattit sur la nuque de l'orateur. L'oncle Nicolas se releva avec la vivacité d'un lion dont on écraserait la queue, et oubliant, hélas! ses sublimes paroles de conciliation, il rendit — coup pour coup — et même davantage.

Ce fut le signal de la bataille.

En un moment la mêlée eut jonché le terrain de sabots dépareillés et de basques déchirées. Pierre et Gaillard, soutenus par le maître d'école, passèrent du rôle de pacificateur à celui de combattant, jetèrent les usuriers hors du logis, tandis que les femmes poussaient, en manière d'encouragement, d'assourdissantes clameurs.

Après la victoire, l'oncle Nicolas, haletant, pourpre, animé, comme le bouillant Ajax, vainqueur des Troyens, ramassa son bonnet de soie noire tombé pendant l'action, le secoua sur son genou, en coiffa son chef superbe et dit, en s'adressant à Pierre et à Gaillard:

— Je suis... content de vous!

Pont, le nommé Riffaud, maréchal-ferrant, prit un sabre de cavalerie, monta à cheval et se mit à la recherche de la vache. Après quelques heures de battue, il l'aperçut dans un pré; il s'élança à sa poursuite. L'animal prit alors une course furieuse, franchissant fossés, haies, murs, et ne s'arrêtant devant aucun obstacle.

Ce ne fut qu'après une course de six heures, que notre intrépide gauchos parvint à atteindre la vache d'un coup de sabre au jarret. L'animal fit tête, alors, et lança des coups de corne à son adversaire. Mais Riffaud répondit par des coups de pointe qui forcèrent la vache à reprendre la fuite.

Il lui donna un grand nombre de coups de sabre, mais l'arme ne faisait que des blessures peu profondes.

Dans cette course, il rencontra un homme qui avait un fusil; il lui emprunta cette arme et parvint alors à abattre la vache. Il ne fallut pas moins de huit coups de fusil pour faire tomber cet animal.

Cet acte de courage a valu au jeune Riffaud de nombreuses félicitations et mérite d'être mentionné.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, consultée par M. le ministre de l'instruction publique sur l'utilité d'introduire dans les collèges la prononciation moderne du grec, s'est prononcée pour l'affirmative. D'après les bruits qui circulent dans le monde académique, M. le ministre serait décidé à commencer cette réforme par l'École normale. On assure qu'un des membres de l'Académie, très-familier avec le grec moderne, aurait offert de prêter son concours actif à l'œuvre qu'il s'agit d'entreprendre. La réforme serait progressivement introduite dans les collèges, en commençant par la classe de sixième, et en montant successivement à mesure que les élèves passeraient dans une classe supérieure. Par ce système, la réforme serait accomplie en peu d'années.

#### ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des postes, auront lieu le 2 mars prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les éclaircissements dont ils pourraient avoir besoin.

Le directeur des postes du département.

A. VERGNE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Londres, 25 janvier. — Dans un discours

Puis se tournant vers les femmes, il ajouta :

— La colère m'a emporté... Je le regrette, mais je n'en suis pas fâché... Ça leur apprendra, nom de nom ! à respecter la demeure d'un président, mon neveu, et de son auguste famille...

#### IV. — L'ATTENTE.

Le lendemain, il sembla que le soleil mettait à se lever une lenteur extraordinaire.

On attendait à la ferme l'arrivée d'Antoine.

Dès trois heures du matin, Claude ouvrant la fenêtre de sa chambrette, cherchait à voir sur la route.

Mais à cette heure indue, aussi peu favorisé que le Satan de Milton, il n'aperçut que la nuit, il n'entendit que le silence; il se recoucha et s'endormit.

Un grand bruit interrompit son sommeil; il s'élança de nouveau vers la croisée; c'était la tempête qui l'éveillait. La neige, chassée par le vent, tourbillonnait dans la campagne désolée.

— Ah ! se dit le pauvre enfant, cette nuit ne finira jamais ! Et penser qu'Antoine est en route avec mon âne par ce mauvais temps !

Accoudé sur l'appui de la croisée ouverte, Claude regardait tristement tomber la neige. Tout-à-coup,

prononcé hier devant les électeurs d'Ashton, le ministre, M. Milner-Gibson, a dit :

« L'Angleterre attend des autres nations la réciprocité pour sa politique libre-échangiste. Un grand progrès a déjà été réalisé. Il est dû à M. Cobden, qui a brisé le système des prohibitions en France. La France, encouragée par le succès, songe en ce moment à se relâcher des restrictions que renferment ses lois sur la navigation. »

M. Milner-Gibson a parlé ensuite en faveur de la réforme parlementaire et de la non-intervention en Amérique.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## Bibliographie.

L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE OU *Exposé annuel des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts, qui ont attiré l'attention publique en France et à l'étranger*, par M. LOUIS FIGUIER. (Neuvième année) (1).

Peu de recueils ont eu un succès aussi constant et, il faut en convenir, aussi mérité que l'Année scientifique de M. Louis Figuié.

L'Année scientifique a sa place aussi bien sur la table et dans les bibliothèques des salons que dans les ateliers. C'est un tableau complet, vivant, exact, des progrès réalisés dans le courant de chaque période annuelle. D'une lecture facile et attrayante, ce recueil s'adresse à toutes les intelligences; le classement méthodique des matériaux, l'impartialité des appréciations, la justesse des vues et l'exactitude des renseignements, puisés toujours aux bonnes sources, font de l'Année scientifique un livre d'utilité générale.

Voici les principales divisions du neuvième Annuaire de M. Figuié : *Astronomie*. — *Météorologie*. — *Physique et Mécanique*. — *Chimie*. — *Histoire naturelle*. — *Hygiène publique*. — *Médecine*. — *Agriculture*. — *Arts industriels*. — *Statistique*. — *Académies et sociétés savantes*. — *Nécrologie*, etc. Il nous suffira, pour montrer la richesse et la variété des matières traitées dans le nouveau volume que nous avons sous les yeux, de passer en revue les principaux sujets des différents chapitres.

L'Astronomie a reçu, cette fois, des développements proportionnés à l'importance des questions nouvelles dont elle cherche la solution : M. Figuié lui a consacré 70 pages sur 550.

Dans le chapitre *Météorologie*, l'auteur revient à la question si pleine d'actualité de la *prévision des tempêtes et des orages*, et de l'organisation d'un réseau d'observation sur toute la surface de la France.

(1) Un vol. in-18, avec une planche représentant la chute du bolide du 14 mai. Paris, 1865, chez L. Hachette et les libraires de Saumur. Prix, 3 fr. 50 c.

il tressaillit; le chant du coq se faisait entendre.

— Voici le jour ! s'écria-t-il.

Et, ne pouvant plus tenir dans sa chambre, il s'habilla, jeta sur ses épaules une casaque grise, et descendit au poulailler, afin de voir s'il y avait des œufs nouvellement pondus pour le déjeuner d'Antoine.

Il en découvrit en quantité suffisante.

Satisfait de sa trouvaille, Claude promena de nouveau ses regards sur la route. A la lueur du crépuscule, il vit venir un individu de son côté. Son cœur bondit d'espoir. Il alla au-devant du personnage. Mais il reconnut en lui le bûcheron Nicaise, toujours le premier levé du village.

Ce pauvre bûcheron, défendu autrefois en cour d'assises par Bruno, avait pour métier de ramasser du bois mort. Il se rendait pour cela dès le point du jour dans la forêt voisine. Nicaise faisait de ce bois des fagots, en chantant et en buvant, à la manière de Sganarelle. Moins heureux toutefois que le fagotier médecin, il lui arrivait souvent de chanter à sec, et, dans ses meilleurs jours, il n'arrosait son chant que de petite bière.

Toujours travaillant, toujours gai et toujours misérable, ce pauvre homme était, comme Œdipe,

Le chapitre *Physique* débute par une analyse très-complète du rapport de M. Dumas sur les *applications de l'électricité*. On y trouve l'exposé des motifs qui ont engagé la commission à décerner le grand prix de 50,000 fr. à M. Ruhmkorff, l'inventeur de la machine d'induction, et l'appréciation d'un grand nombre d'autres inventions toutes modernes, qui ont pour base l'électricité.

La *Chimie* n'a pas été non plus négligée. Un article plein d'actualité est consacré aux *huiles de pétrole* considérées sous le rapport de leur gisement géologique et de leur avenir industriel, etc., etc.

Le chapitre *Histoire naturelle* débute par l'exposé des nouvelles découvertes faites à Moulin-Quignon concernant l'*homme fossile*. Un article fort intéressant est consacré aux *fouilles de Pompéi*; d'autres aux *viviers laboratoires* de Concarneau, à la question des *trichines*, à la découverte de spores de microphytes dans l'air, etc., etc.

En *Médecine et Hygiène publique*, l'auteur parle longuement des poisons et des *empoisonnements*, sujet auquel plusieurs procès célèbres prêtent un puissant intérêt d'actualité; il s'occupe notamment des effets de la *digitaline*, de l'*aniline*, des feuilles de tabac, etc. Dans deux articles fort étendus, il résume avec clarté la discussion de l'Académie de médecine sur la *théorie des mouvements du cœur*, et l'état actuel de la *question de la vaccine*, etc., etc.

Sous le titre d'*Arts industriels*, M. Figuié nous donne une étude remarquable sur le chauffage des wagons des chemins de fer, et sur une foule de procédés et d'expériences utiles que nous nous dispenserons d'énumérer.

Le chapitre *Statistique* renferme la *statistique complète des industries de Paris*, des recherches sur la *dégénérescence apparente* de la nation française, etc.

Dans le chapitre des *Sociétés savantes*, l'auteur donne le compte rendu des séances solennelles de l'Académie des sciences, de l'Académie de médecine et de la Société d'encouragement, et il donne l'énumération des prix décernés et des prix proposés.

La *Nécrologie* contient des notices sur l'amiral du Petit-Thouars, sur W. Struve, sur le capitaine Speke, sur Hachette, et l'énumération des savants décédés en 1864.

Le volume se termine par un *Index bibliographique* des principaux livres scientifiques publiés en 1864, importante annexe à l'Année scientifique, et que nous y voyons figurer pour la première fois.

L'auteur, on le voit, n'a rien oublié pour soutenir dignement la haute réputation de son recueil, aujourd'hui répandu dans le monde entier.

#### BULLETIN FINANCIER.

Le marché financier est livré depuis quelques

jours à une stagnation que l'approche de la liquidation fera sans doute cesser. Le fond de la Bourse est très-solide, et les achats du comptant ne se ralentissent pas. La rente 3 0/0 se soutient aux environs de 67 fr., le Crédit mobilier a fléchi à 930, et l'Emprunt italien est calme de 65 à 68-20.

Il y a des demandes suivies sur le marché des chemins de fer, et les actions tendent à se capitaliser à 6 0/0; le Lyon est vivement recherché à 930.

Les Sociétés de crédit sont fermes. Le Comptoir d'Escompte s'est tenu de 970 à 975. La Société de crédit foncier colonial émet en ce moment, sous le patronage du Comptoir d'Escompte, 45,000 obligations. Ces obligations, émises à 475 fr., rapportent un intérêt annuel de 50 fr. et sont remboursables à 600 fr. en cinquante années. Elles sont garanties par des hypothèques privilégiées inscrites sur les propriétés des emprunteurs et représentant, au moins, le double de la somme prêtée; elles sont garanties en outre par le capital de la Société, qui est de 12 millions de francs, et, enfin, par une allocation portée au budget de chacune des colonies et destinée à assurer, au besoin, le paiement régulier des annuités dues par les emprunteurs.

Les conditions de cette opération financière lui assurent la faveur des capitaux français qui recherchent les placements de tout repos.

On commence à s'occuper d'affaires nouvelles, et nous allons assister sans doute à un réveil de l'esprit d'entreprise. La Société des Magasins généraux et des soufres de Sicile, dont on annonce la constitution, et qui va faire prochainement une émission sur notre marché, nous paraît mériter un accueil très-favorable de la part des capitalistes. On sait que le commerce des soufres, par suite des nombreuses applications industrielles de ce produit, a pris une extension considérable, surtout en France; la Société anonyme qui vient de se constituer se compose des principaux propriétaires de Solfatares, Siciliens, et concentrent entre ses mains, au moyen des magasins généraux, tout le commerce des soufres de Sicile, elle réalisera certainement des bénéfices considérables.

MM. Le Moutier et Cie, 47, rue Richer, ouvrent jusqu'au 10 février la souscription à la 3<sup>e</sup> série des opérations d'arbitrages, dont nos lecteurs connaissent déjà les avantages et la sécurité. Cette maison reçoit des fonds en comptes courants et délivre des chèques avec fonds disponibles à 3 0/0, des bons à échéances à 3 1/2 et 6 0/0. Elle fait des avances sur titres à 6 0/0 et 1/4 de commission, et se charge de toutes opérations de Bourse, et donne à ses clients des renseignements sur les valeurs françaises et italiennes. — J. Paradis.

#### BOURSE DU 24 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 66 75.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 95 15.

#### BOURSE DU 25 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 66 95.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 95 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

poursuivi par la fatalité, qui, pour le tourmenter, ne se bornait pas à prendre la figure des gardes de la forêt et à cacher du bois vert parmi le bois mort de ses fagots. Elle lui avait fait attribuer une influence funeste; il passait pour avoir le *mauvais œil* et porter malheur à tous ceux avec lesquels il entrait en relations.

On sait la force des idées superstitieuses dans les campagnes.

Nicaise, bûcheron de son état, avait été chassé des chantiers par ses camarades, qui accusaient son influence de toutes leurs mésaventures. Il s'était mis à faire des fagots pour son compte, mais n'en était guère devenu plus riche. On osait pas le fréquenter. On évitait sa rencontre. Quand il passait d'un côté de la route, on prenait l'autre, en lui faisant des cornes, préservatif réputé infailible contre les maléfices. Les plus peureux rebroussaient chemin après lui avoir charitablement jeté une pierre.

Le lépreux de la cité d'Aoste n'était pas plus maudit, plus fui, ne vivait pas dans un isolement plus complet.

Nicaise se rendait à la forêt au chant du coq et travaillait tout le jour. Il ne trouvait à vendre le produit de ses labeurs qu'à des juifs, qui bravaient la

malignité de la destinée en faveur du bas prix de la marchandise.

A le voir, il faisait pitié; c'était un squelette ambulante. Il portait sur toute sa personne les traces d'une effroyable misère. Les bras nus, les épaules nues, les pieds nus, grelottant sous la neige, il conservait néanmoins un air de bonne humeur. On ne pouvait raisonnablement lui reprocher qu'une chose, c'était de laisser le mauvais sort introduire du bois vert dans ses fagots. Mais les temps étaient si durs les acheteurs si exigeants, et le diable si malin !

Du reste, à force de s'entendre maudire comme un être maléfisant, Nicaise en était venu à partager l'opinion générale sur sa prétendue influence. Paria de la superstition, il subissait humblement l'ostracisme dont il était l'objet. Il se détournait lui-même du chemin des autres, ou interrompait à leur approche son chant mélancolique.

(La suite au prochain numéro).

Etudes de M<sup>r</sup> LETOURNEUR, avoué à Baugé, et de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## VENTE PAR LICITATION, D'IMMEUBLES

Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 12 février 1865, à une heure après midi, en la salle de la Mairie de Varennes, par le ministère de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous qu'en exécution d'un jugement du tribunal civil de Baugé, en date du 30 novembre 1864, enregistré, rendu par défaut, entre :

Le sieur Alexandre Freslon, propriétaire et cultivateur, demeurant à la métairie de Gastines, commune de Fougeré.

« Agissant comme ayant été commun en biens avec dame Renée Landelle, son épouse décédée, et comme donataire en usufruit de la moitié des biens de sa femme sus-nommée ; »

Demandeur procédant sous la constitution de M<sup>r</sup> LETOURNEUR, avoué à Baugé ;

d'une part ;

Et : 1<sup>o</sup> le sieur François-Auguste Landelle, cultivateur, demeurant au village du Petit-Temple, commune du Plessis-Grammoire,

« Au nom et comme subrogé-tuteur de : 1<sup>o</sup> Marie Freslon ; 2<sup>o</sup> Louise-Victorine Freslon ; 3<sup>o</sup> Mélanie-Amélie Freslon ; 4<sup>o</sup> Victorine Freslon ; 5<sup>o</sup> et Clémence Freslon, filles mineures, issues du mariage d'entre le sieur Alexandre Freslon et la dame Renée Landelle, sus-nommés ; »

2<sup>o</sup> Dame Alexandrine-Renée Freslon, mineure émancipée par mariage, épouse du sieur Jean-Baptiste Bineteau, aide de culture, avec lequel elle demeure à Gastines, commune de Fougeré ; et ledit sieur Bineteau, tant comme curateur que pour autoriser la dame son épouse ;

Défendeurs défaillants,

d'autre part ;

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication desdits immeubles ci-après désignés, et ce, en présence du sieur Landelle, ci-dessus nommé, subrogé-tuteur des mineurs Freslon.

### DÉSIGNATION.

Immeubles situés commune de Varennes-sous-Montsoreau, arrondissement de Saumur.

La closierie de la Rue-Neuve, située commune de Varennes, et composée comme suit :

#### Premier Lot.

Un morceau de terre, à la Rue-Neuve, d'une contenance de 24 ares, numéro 818, section G, du plan cadastral de ladite commune de Varennes, joignant au nord Simoneau, au levant Coulon, au midi Langlois, au couchant Mariet.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 f.

#### Deuxième Lot.

Un autre morceau de terre, aux Deux-Rangées, au même lieu, d'une contenance de 4 ares 50 centiares, numéro 841, section G, joignant au nord Reuiller, au levant un ruisseau, au midi Mabileau, au couchant Langlois.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 f.

A reporter. 1,200 f.

Report. 1,200 f.

#### Troisième Lot.

Un autre morceau de terre, au même lieu, d'une contenance de 6 ares 30 centiares, numéro 115, section H, joignant au nord Caupin, au levant la Rue-Neuve, au midi Dufresne, au couchant Besnard.

Mise à prix, deux cent quatre-vingt-dix francs, ci..... 290 f.

#### Quatrième Lot.

Une maison, située à la Rue-Neuve, composée de plusieurs bâtiments et dépendances, jardin et ouche, le tout contenant ensemble 40 ares 5 centiares, numéros 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129 et 130, section H, joignant au nord un chemin, au levant la Rue-Neuve, au midi Coquau, au couchant Langlois.

Mise à prix, deux mille sept cents francs, ci..... 2,700 f.

#### Cinquième Lot.

Un morceau de terre, appelé les Courants, d'une contenance de 66 ares, numéros 601, 602 et 603, section H, joignant au nord Drussé, au levant Moissard, au midi Coulon et Tortu, au couchant Marin.

Mise à prix, trois mille soixante francs, ci..... 3,060 f.

#### Sixième Lot.

Un morceau de terre et rangées, au même lieu, d'une contenance de 41 ares, numéro 570, section H, joignant au nord la charrière des Courants, au levant David et Brard, au midi Langlois, au couchant la charrière.

Mise à prix, dix-neuf cents francs, ci..... 1,900 f.

#### Septième Lot.

1<sup>o</sup> Un morceau de terre et rangées à la Rue-Neuve, d'une contenance de 54 ares, numéro 796, section G, joignant au nord Beaufils, au levant Coulon, au midi le même, au couchant Beaufils.

Mise à prix, onze cent soixante-dix francs, ci..... 1,170 f.

2<sup>o</sup> Un morceau de terre et pré, à Rougeville, d'une contenance de 56 ares 60 centiares, numéro 47, section J, joignant au nord le chemin, au levant, au midi et au couchant Ory.

Mise à prix, neuf cents fr., ci..... 900 f.

3<sup>o</sup> Un pré aux Gourdes, d'une contenance de 50 ares 30 centiares, numéro 18, section J, joignant au nord Beaufils, au levant Drussé, au midi un chemin, au couchant Coulon.

Mise à prix, cent quarante francs, ci..... 140 f.

4<sup>o</sup> Un morceau de terre aux Sables, d'une

A reporter. 2,210 f. 9,150 f.

Reports. 2,210 f. 9,150 f.

contenance de 14 ares 50 centiares, numéro 1018, section H, joignant au nord Drussé, au levant Malécot, au midi le même, au couchant David.

Mise à prix, cent quarante francs, ci..... 140 f.

5<sup>o</sup> Un morceau de terre et rangées, aux Graverais, d'une contenance de 13 ares 50 centiares, numéro 112, section E, joignant au midi un chemin.

Mise à prix, cinq cents fr., ci..... 500 f.

Mise à prix totale du septième lot, deux mille huit cent cinquante francs, ci..... 2,850 f. 2,850 f.

Mise à prix totale de la closierie de la Rue-Neuve, 12,000 f.

Pour insertion :

LETOURNEUR.

Pour plus amples renseignements s'adresser à :

1<sup>o</sup> M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges pour la vente des immeubles situés commune de Varennes.

2<sup>o</sup> M<sup>r</sup> LETOURNEUR, avoué à Baugé, poursuivant la vente.

Enregistré à Baugé, 23 janvier 1865, folio 54, case 2. Reçu un franc quinze centimes, décime et demi-décime compris. (44) COULLIAUD-MAISONNEUVE.

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M<sup>lle</sup> MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>r</sup> LAUMONIER. (45)

Etudes de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

Ensemble ou en détail,

1<sup>o</sup> UNE FERME

Située aux Longues-Raies, commune de St-Lambert-des-Levées,

Composée de logements d'habitation et de terres, contenant 4 hectares 51 ares 5 centiares.

2<sup>o</sup> UN GRAND JARDIN

Nouvellement planté,

Situé au Carrefour-du-Chapeau. Grandes facilités de paiements. Pour plus amples détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter : Auxdits M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires, et à M. CHASLES, greffier de justice de paix, rue des Payens, à Saumur. (559)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

JOLIE MAISON,

Située rue du Temple.

S'adresser à M. CHEDEAU. (46)

Etude de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

Le dimanche 12 février, à midi,

### DES IMMEUBLES

Dépendant des successions des époux HOCTIN-GIRARD,

Savoir :

Commune de Saumur.

Maison, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 90.

Maison, ruelle du Petit-Pré.

Six ares de vigne, au Clos-Poinson.

Dix ares de vigne, au Clos-Poinson.

Treize ares de vigne, au Clos-Poinson.

Douze ares de vigne, au Clos-Poinson.

Quinze ares de vigne, aux Galmoises.

Commune de Villebernier.

Maison et 38 ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Soixante-six ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Neuf ares de terre, à la Brèche-Pitot.

Les lots seront formés au gré des acquéreurs.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (40)

Etude de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

### UNE MAISON,

Appartenant aux héritiers Bourgeon, située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, composée de trois chambres basses, grenier au-dessus, cave voutée, écurie, serre-bois, puits, lieux d'aisance et petit jardin.

S'adresser à M<sup>r</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

### UNE MAISON

AVEC GRANDS MAGASINS, Située à Saumur, rue Royale et quai du Gaz, près le Pont.

S'adresser audit M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, ou à M. DUVEAU-GIRARD fils, à Saint-Florent. (21)

Etude de M<sup>r</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

Il est ouvert UNE BOURSE commune pour les jeunes gens de la classe 1865, appartenant aux cantons de Saumur (Sud), Gennes, Vihiers, Doné et Montreuil-Bellay.

La cotisation est fixée à 1,000 francs.

S'adresser à M<sup>r</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

### MAISON

Rue Beaurepaire, occupée par M. le commandant DE BONNE. (30)

A CÉDER

A L'AMIABLE,

Pour cause de décès,

UN FONDS

DE CHAPELLERIE

Ancienne maison BRUCHET, Située place la Mairie, à Chinon.

CONDITIONS AVANTAGEUSES.

S'adresser à M. DELUNELLE, place de la Mairie, à Chinon. (47)

### PETITE MAISON

Donnant sur le Champ-de-Foire,

### A VENDRE

OU A LOUER

S'adresser à M. le capitaine SOULAS, ou à M. SERGÉ, rue Saint-Lazare. (34)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

### UN MAGASIN DE MODES

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Un MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (1)

### A CÉDER

Présentement ou pour la St-Jean prochaine,

Un FONDS DE PERRUQUIER, très-bien achalandé, rue Royale, 41, à Saumur.

S'adresser à M. OLIVIER. (548)

A LOUER

DE SUITE

ou pour la St-Jean prochaine,

APPARTEMENTS occupés par M. Rocher-Babin, rue d'Orléans.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve RENAULT, chez M. COUTARD, négociant. (555)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1<sup>er</sup> étage, rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

PORTION DE MAISON

AVEC BOUTIQUE

Rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 72.

S'adresser, à M. VAILLOT, même rue. (528)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M<sup>me</sup> RAGUIDEAU.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiate

ment,

Ou pour la St-Jean 1865,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 26, anciennement occupée par M. Gustave Véron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (17)

### AVIS.

Une maison de Commerce demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

### CODE

DES

### USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du Journal.

Saumur, imp. de P. GODET.